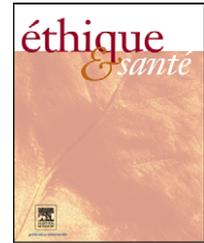




Disponible en ligne sur www.sciencedirect.com



DOSSIER THÉMATIQUE : LE BÉNÉVOLAT

Bénévolat et handicap – un rapprochement fructueux, des pistes pour l'avenir

Voluntary work and disability: A fruitful combination with a future

B. Halba

Institut de recherche et d'information sur le volontariat (Iriv), 11, rue de Saussure, 75017 Paris, France¹

Disponible sur Internet le 16 avril 2008

MOTS CLÉS

Bénévolat ;
Handicap ;
Institution ;
Intégration scolaire ;
Insertion
professionnelle ;
Citoyenneté ;
Égalité des chances

Résumé Le bénévolat comme le handicap sont des phénomènes de société qui concernent beaucoup de nos concitoyens : 13 millions de bénévoles, quatre millions de personnes handicapées en France. Ces deux notions méritent d'être mieux définies pour envisager tous leurs enjeux ; l'une comme l'autre ne font pas l'objet de recherches autonomes. Un rapprochement a été fait lors du colloque nancéien qui ouvre des perspectives d'avenir sur la spécificité du bénévolat en institution, à partir de l'exemple de la Maison du ^{xxi} siècle, mais aussi de manière plus large sur le bénévolat et la scolarité, le monde du travail ou le plein exercice de la citoyenneté pour les personnes handicapées.

© 2008 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

KEYWORDS

Voluntary work;
Disability;
Institution;
Schooling;
Occupational
insertion;
Citizenship;
Equal rights

Summary Voluntary work and disability are social phenomena which concern a great number of persons: 13 millions volunteer workers in France and four millions disabled persons. A better understanding of both notions would be useful for a better definition of the issues at stake: research is scarce. A first approach, initiated at the Nancy colloquium opens new perspectives for the specificity of voluntary work in the healthcare institution. The Maison du ^{xxi} siècle is an example but also more broadly, the real world where handicapped persons play their full role as active citizens.

© 2008 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Adresse e-mail : contact@iriv.net.

¹ www.iriv.net.

En 2001, les Nations Unies ont consacré la première année du ^{xxi} siècle « Année internationale du bénévolat et du volontariat ». Elle a coïncidé en France avec le centième anniversaire de la loi de 1901 sur le contrat d'associations qui s'inscrit dans les grands principes de la III^e République, avec les lois de la presse et de réunion.

L'année 2003 a été proclamée par le conseil de l'Union européenne « Année européenne des personnes handicapées » (AEPH). Elle visait à sensibiliser le public aux droits des personnes handicapées, à encourager la réflexion, la discussion et l'action sur les mesures requises pour promouvoir l'égalité des chances et contribuer à changer l'attitude du public à l'égard des personnes handicapées. Si le bénévolat comme le handicap sont des phénomènes de société qui concernent beaucoup de nos concitoyens, ces thèmes ont jusqu'à présent fait l'objet de recherches séparées.

Le colloque qui s'est tenu à Nancy en mai 2007, organisé par la Maison du ^{xxi} siècle et l'association Turbulences, nous permet de rapprocher ces deux notions.

Bénévolat et handicap en France et en Europe : des enjeux de société

Le bénévolat a été recensé systématiquement en France, au début des années 1990, à l'initiative du laboratoire d'Économie sociale, dirigé par Edith Archambault, professeur à l'université de Paris-I [1], dans le cadre d'un programme international d'études sur le secteur non marchand, initié par l'université Johns Hopkins [2].

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a repris ce travail de recensement systématique de la population bénévole dans le cadre de l'enquête « Vie associative ». Elle indique que 13 millions de bénévoles, soit 28 % des Français âgés de plus de 15 ans sont bénévoles [3].

Si l'on considère les chiffres obtenus par le laboratoire d'Économie sociale de l'université de Paris-I, au cours des années 1990, la population bénévole est passée de 7,9 millions en 1990 à 10,4 millions en 1996, soit 2,5 millions de bénévoles en plus en six ans.

Malgré cette croissance continue du nombre de bénévoles, on entend souvent parler de crise du bénévolat. Deux raisons l'expliquent.

Le bénévolat se développe principalement dans un cadre : les associations. En 1999, le laboratoire de recherche Matisse avait évalué le nombre d'associations à 900 000. En 2006, elles sont 1,1 million soit 200 000 créations nettes [4,5]. De plus en plus de bénévoles interviennent dans des associations plus nombreuses qui se concurrencent entre elles pour attirer les nouvelles recrues. Celles-ci s'engagent pour des durées qui varient entre trois et cinq ans. Des engagements de plus de dix ans sont devenus très rares. Quand le projet associatif ne correspond plus à leurs attentes, les bénévoles partent, sachant retrouver facilement une mission dans une autre association souvent dans le même champ d'activité.

On évalue le nombre d'associations déclarées entre deux et trois millions en Europe. Rapporté au nombre d'habitants, la moyenne européenne est de quatre associations pour 1000

Européens. Pour la France, le taux est de dix pour 1000, ce qui prouve notre grand dynamisme associatif [6] qui ne s'est pas démenti depuis l'adoption de loi de 1901 sur le contrat d'association.

La seconde raison qui explique la crise du bénévolat ressentie par les associations est la difficulté à pourvoir les fonctions élues (présidents, trésoriers, secrétaires généraux). Celles-ci impliquent en effet une responsabilité juridique et un investissement souvent important en temps (la présence aux réunions du conseil d'administration). À chaque renouvellement de mandat qui dure d'un à trois ans en moyenne, les candidats ne sont souvent pas très nombreux à se proposer. L'absentéisme des adhérents aux assemblées générales (AG) est aussi une source d'inquiétude pour de nombreuses associations. L'adhésion active, le fait d'être présent et de voter aux AG, est en effet souvent le premier pas avant le bénévolat.

La population souffrant d'un handicap a été évaluée à plus de 38 millions de personnes dans les pays de l'Union européenne soit 10 % de sa population totale. [7]. L'AEPH a été l'occasion de s'interroger sur la perception du handicap auprès de la population.

Un rapport consacré aux « européens face aux handicaps », réalisé sur la base de l'Eurobaromètre 54 [7], auprès de 16 000 citoyens de l'Union européenne a souligné les faits suivants :

- près de six Européens sur dix connaissent dans leur entourage proche ou éloigné des personnes atteintes d'une maladie de longue durée, d'un handicap ou d'une invalidité ;
- plus de 5 % des citoyens de l'Union européenne se considèrent par ailleurs comme des personnes ayant un handicap ;
- l'opinion européenne pense pour 76 % que l'accès des personnes aveugles à des équipements et lieux publics « types » est difficile ; ce résultat passe à 73 % pour les personnes avec un handicap mental, 71 % pour les personnes avec un handicap physique et 54 % pour les personnes avec un handicap auditif. Parmi les Européens, 57 % estiment cependant qu'au cours des dix dernières années, l'accès aux lieux publics pour les personnes handicapées s'est globalement amélioré ;
- 66 % de l'opinion publique européenne considère que les autorités locales sont les premières responsables de l'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux lieux publics ; 55 % désignent le gouvernement national, 30 % les employeurs/entreprises et 28 % les organisations bénévoles ou caritatives ; l'Union européenne est citée (en cinquième position) par 16 % des personnes sondées ;
- 57 % des Européens avouent un déficit d'information sur le handicap. Seuls quatre handicaps révèlent un taux d'information au moins égal à 50 % : le cancer (61 %), l'asthme et le diabète (58 %), l'arthrite (54 %). Près d'un européen sur quatre pense que 20 % ou plus de la population de son pays est atteinte d'un handicap physique.

La question du nombre de personnes handicapées en France n'appelle pas une mais plusieurs réponses, qui dépendent de la définition retenue du handicap. « Entre 280 000 et 23 650 000 personnes handicapées », note un rapport de la Cour des comptes, qui rappelle que 3,97 millions de personnes en 1999 se déclaraient titulaires d'un

taux d'incapacité reconnu officiellement, soit 6,8% de la population [8].

Bénévolat et handicap : des notions à définir

Le bénévolat est une activité libre (non obligatoire), dés-intéressée (sans but lucratif), gratuite (non rémunérée), servant l'intérêt général (et non des intérêts particuliers), exercée pour un groupe de personnes différent de sa famille ou de ses amis (communauté plus ou moins grande), généralement dans un cadre formel (une association, une fondation, une mutuelle, une coopérative...) [9].

C'est une activité accessoire d'une activité principale qui ne confère aucun statut contrairement au volontariat qui présente les mêmes caractéristiques générales, mais prévoit des statuts spécifiques : volontaires de la solidarité internationale (loi de 2005), volontaires associatifs (loi de 2006), sapeurs-pompiers volontaires (loi de 1996), volontaires civils (loi de 2002 avec la fin du service militaire) [10].

L'activité bénévole implique une certaine régularité : au moins quelques heures par semaine ou quelques jours pendant un certain temps (plusieurs mois). Un volontariat est une activité à plein temps, pour une durée d'au moins trois mois, ce qui autorise une indemnité (qui n'est pas un salaire). Une incertitude demeure pour connaître toute la population bénévole : le lieu de l'engagement ; le bénévolat informel (hors structure) est en effet plus difficile à cerner.

La notion de handicap, a été précisée dans les années 1980 sous l'impulsion de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui a adopté en 1993 une Classification internationale des handicaps (CIH-1) pour donner à la communauté internationale un instrument commun de classification [8]. Elle distingue trois degrés de handicaps :

- « les déficiences "toute perte de substance ou altération d'une structure ou fonction psychologique, physiologique ou anatomique". C'est l'aspect lésionnel des handicaps ;
- les incapacités "toute réduction partielle ou totale (résultant d'une déficience) de la capacité d'accomplir une activité de façon normale ou dans les limites considérées comme normales pour un être humain". C'est l'aspect fonctionnel des handicaps ;
- les désavantages "résultent pour un individu donné d'une déficience ou d'une incapacité qui interdit ou limite l'accomplissement d'un rôle considéré comme normal compte tenu de l'âge, du sexe ou des facteurs socioculturels". C'est l'aspect social des handicaps, de nature différente des deux précédentes. »

Cette approche a été critiquée, car elle semblait trop médicale et présentait de manière très négative la situation des personnes handicapées ; les termes de « déficiences » ou « incapacités » sont assez forts. L'OMS a donc adopté en 2001 une définition plus sociologique du handicap « en établissant un lien entre l'état de santé des personnes et leur environnement ». La nouvelle Classification internationale distingue quatre niveaux d'analyse des handicaps : « les fonctions organiques (proches des déficiences), les structures anatomiques (limitations fonctionnelles, proches des incapacités), les activités et la participation, enfin les facteurs environnementaux ».

La définition proposée sur le site Vie publique de la Documentation française [11] précise en outre que le terme « handicapé », associé à celui de « travailleur », s'est développé en France depuis les premières lois de 1957 qui ont officialisé l'usage du terme. Il a remplacé dans la langue courante française les « termes d'infirme, d'invalidé, d'inadapté ».

Bénévolat et handicap : des champs d'étude à rapprocher

La Cour des comptes a souligné l'absence, en France, contrairement à d'autres pays, d'un champ disciplinaire propre pour les recherches sur le handicap [8].

Il note en effet que « dans différents pays étrangers, aux États-Unis notamment, les disability studies (études sur les incapacités) sont constituées en champ de recherche autonome. Ce n'est pas le cas en France : les recherches sur le handicap sont intriquées dans de multiples disciplines, appartenant en particulier aux sciences humaines et sociales, au domaine biomédical ou à celui des recherches technologiques... » [8].

Comme le handicap, le bénévolat est traité à la marge, sans faire partie d'un champ d'étude spécifique. Il n'existe pas de chaire de bénévolat à l'université. Ce domaine de recherche est plus récent, il date du début des années 1990, où des travaux ont été réalisés en sciences humaines et sociales : en économie avec le tiers secteur, l'économie sociale, le secteur non lucratif ou non marchand [1] ; en sociologie, la solidarité, le travail bénévole [12] ; en anthropologie, les notions de dons et contre-dons, [13] ; en droit, la responsabilité des bénévoles, leur statut [14]. . .

Le lien entre bénévolat et handicap s'est jusqu'à présent fait sur le terrain : des associations de handicapés font appel à des bénévoles pour encadrer leurs activités. Les études indiquent que 21% des bénévoles s'impliquent dans le champ « santé et services sociaux » [3].

Une étude a été menée sur le handicap en institutions [15]. Elle a comptabilisé, à la fin de 1998, 660 000 personnes résidant dans une institution sociosanitaire. Pour un tiers d'entre elles, il s'agit de longs séjours : entrées depuis au moins cinq ans avant 1998, elles sont restées encore deux ans. Ce sont surtout des adultes handicapés ou des personnes âgées : 35% des pensionnaires, présents en 1998, ont quitté leur établissement sans en gagner un autre : 6% sont rentrés chez eux ; 26% sont morts. Les retours à domicile concernent essentiellement des patients d'établissements psychiatriques et des enfants handicapés pensionnaires d'institutions spécialisées. Les décès sont quatre à cinq fois plus fréquents en institution que dans l'ensemble de la population. Cette surmortalité ne s'atténue qu'aux âges élevés. En deux ans, plus du tiers des personnes résidant en institution n'ont pas connu d'évolution de leur handicap.

Sans études systématiques menées sur le bénévolat en institution, il est difficile de tirer des conclusions générales. À partir des témoignages de bénévoles de la Maison du XXI^e siècle de Saint-Dié des Vosges, on peut néanmoins avancer les hypothèses suivantes.

Le bénévolat pour les personnes handicapées en institution est souvent le fait de personnes touchées par le

handicap dans leur famille, parmi leurs proches ou leurs voisins.

Le travail avec les professionnels est très important pour les bénévoles. Ils sont plus libres, plus détachés aussi, n'étant pas soumis à une obligation professionnelle, mais souhaitent un encadrement par des gens qui connaissent le handicap et ont les gestes appropriés.

L'apprentissage est réciproque : les professionnels apprennent beaucoup de leurs échanges avec les bénévoles qui leur permettent de prendre du recul. Les bénévoles sont heureux de pouvoir se confier et d'apprendre une pratique professionnelle qui les rassure.

Quelle est la spécificité du bénévolat en institution ?

Le premier élément à prendre en compte est bien sûr l'environnement. Les bénévoles interviennent dans un univers normé avec ses contraintes de sécurité, de santé... Ils doivent accepter des règles qui sont aussi pour eux une protection. Certains établissements ont adopté une charte du bénévolat, avec les droits et obligations de chacun, professionnels et bénévoles. Elle prévoit la répartition des tâches pour que les uns n'empiètent pas sur les attributions des autres.

Les mentalités ont beaucoup évolué. Les professionnels ont longtemps été sceptiques sur les bénévoles, des personnes extérieures, qui n'ont souvent pas les compétences ou les qualifications, au sens médical du terme. Ils redoutaient aussi un regard critique sur leur pratique. Pourtant, ils ont pu voir, avec le temps, les effets très positifs sur leurs patients qui n'hésitent pas à se confier à cette tierce personne, le bénévole, qui n'est pas de sa famille et n'est pas non plus un membre du personnel. Ce rôle de « troisième homme » est très précieux. Les enjeux du bénévolat sont les mêmes que dans les autres champs d'activité : le recrutement, la formation, la valorisation de l'expérience bénévole [10].

Le recrutement est un thème central, majeur, une préoccupation constante de toute association ou toute institution travaillant avec des bénévoles. Il comprend plusieurs étapes : connaître les besoins de l'institution, établir des fiches de postes, trouver le profil adéquat par les canaux les plus appropriés, sélectionner les candidats en fonction de critères multiples (leurs motivations, leur disponibilité, leurs compétences...).

Dans le cas de la Maison du ^{xxi} siècle, le recrutement s'est fait par le bouche à oreille, les familles et les amis des patients, la notoriété de cette institution originale, construite au cœur de la ville, dont le projet était basé sur la participation des bénévoles, facteur d'ouverture de l'institution à l'extérieur.

La formation est très liée au recrutement. Elle peut être initiale ou continue. Les bénévoles confrontés à un public spécifique seront heureux d'apprendre à la fois des informations sur le handicap, sur l'institution qui les accueille, sur leur rôle, sur le cadre de leur intervention. Les formations sont souvent des lieux d'échanges d'expériences entre bénévoles, mais aussi avec les professionnels. À partir de cas précis, on trouve

ensemble des réponses à ses interrogations, aux difficultés rencontrées.

La valorisation des acquis de l'expérience bénévole (Vaeb) est un dernier enjeu du bénévolat, complémentaire de la formation. Elle permet aux bénévoles de faire le point sur les missions remplies, les compétences acquises ou développées, les formations suivies pour établir un plan d'action précis qui comporte plusieurs facettes : changer de mission, suivre une formation, s'engager dans un processus de validation des acquis de l'expérience (VAE), avec une certification professionnelle à la clé. La méthode de Vaeb, ainsi décrite, a été développée dans le cadre d'un projet pilote Leonardo da Vinci « *Valoriser les acquis d'une expérience bénévole pour un projet professionnel* » [16]. Elle s'applique également aux bénévoles qui souhaitent juste faire un point, un bilan de leurs compétences bénévoles pour faire évoluer leur mission. Pour l'institution, c'est un outil de gestion des ressources humaines et une manière de valoriser, vis-à-vis de ses partenaires et du public, son capital social.

Bénévolat et handicap : des perspectives d'avenir

Par-delà le champ du bénévolat en institution, de nombreuses pistes pourraient être explorées s'agissant du bénévolat et du handicap.

Bénévolat et handicap à l'école

L'article 4 de la loi d'orientation de 1975 fixe une obligation de scolarisation pour les enfants handicapés. Aujourd'hui, beaucoup de parents d'enfants handicapés n'ont pour seul recours que de garder leurs enfants chez eux, faute d'obtenir une place dans un établissement spécialisé. L'objectif d'intégration scolaire n'a pas été atteint par manque de moyens humains et budgétaires. La scolarisation est pourtant, pour les enfants et adolescents handicapés comme pour les autres, un enjeu clé de leur insertion sociale [11].

Une étude effectuée dans le cadre du plan Handiscol' a comptabilisé 52 000 enfants et adolescents handicapés intégrés individuellement dans une classe non spécialisée d'un établissement ordinaire [17]. Dans le premier degré, il s'agit en majorité d'enfants atteints de déficiences mentales ou psychiques. Les classes ou unités spécialisées accueillent environ 50 000 enfants et adolescents handicapés. Plus âgés que les autres, ils ont souvent un retard scolaire important. La quasi-totalité fréquente une classe d'intégration scolaire dans le premier degré. Les unités pédagogiques d'intégration, dans le second degré, sont encore peu nombreuses. Quand la scolarisation en milieu ordinaire n'est pas possible, les structures médico-sociales offrent une prise en charge globale qui concerne 115 000 enfants. 58% y sont scolarisés à temps plein ; l'intégration scolaire partielle ou totale dans un établissement de l'Éducation nationale, plus fréquente en cas de déficience sensorielle, concerne 17% d'entre eux. Près du quart ne sont pas scolarisés, proportion qui atteint 94% en cas de polyhandicap et 78% en cas de retard mental profond et sévère.

Augmenter le nombre de places dans les classes d'intégration scolaire (les Clis à l'école élémentaire) ou les unités pédagogiques d'intégration (les Upi au collège et au lycée), améliorer les services d'accompagnement (Sessad, auxiliaires de vie scolaire), compléter la formation des enseignants sont des objectifs rappelés régulièrement [11].

Le bénévolat d'accompagnement à la scolarité joue tout son rôle dans ce contexte. Pour compléter l'action des parents et des enseignants, il vise à apporter une aide aux devoirs, mais aussi et surtout une ouverture culturelle aux jeunes, en dehors du temps scolaire [10]. Pourquoi la scolarité des enfants handicapés relèverait-elle des seules familles et de l'Éducation nationale? Les bénévoles peuvent apporter un autre regard, une autre dimension à l'apprentissage des enfants handicapés. Des adultes handicapés pourraient aussi jouer un rôle d'exemple pour motiver les enfants touchés par le handicap.

Bénévolat et emploi des personnes handicapées

L'accès des personnes handicapées au monde du travail a été une des premières mesures prises en matière de politiques publiques du handicap.

La loi du 23 novembre 1957 a introduit la notion de travailleur handicapé, la loi d'orientation du 30 juin 1975 a confié à la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) la reconnaissance du handicap et l'aide au reclassement professionnel. La loi du 10 juillet 1987 impose à l'ensemble des employeurs, dont les administrations de l'État et les établissements publics à caractère scientifique, technologique ou culturel, une obligation d'emploi égale à 6% de l'effectif salarié au bénéfice des travailleurs handicapés.

Des difficultés d'accès à l'emploi persistent, liées souvent à leur moindre niveau de formation, aux difficultés d'accessibilité (en matière de transport, d'aménagement des locaux de travail...). La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé permet pourtant de bénéficier de mesures spécifiques pour compenser le handicap (formation professionnelle, placement en milieu de travail protégé, obligation d'emploi des entreprises de plus de 20 salariés et de compensation d'une partie du salaire grâce à la garantie de ressources des travailleurs handicapés [GRTH]) [11].

Le lien entre le bénévolat et l'emploi a été longtemps un sujet conflictuel [14]. Il a été démontré qu'une expérience bénévole était aussi un moyen d'acquérir ou de développer des compétences et servir de tremplin professionnel. C'est tout l'enjeu de la Vaeb [16]. La reconnaissance de cette dimension professionnelle d'une expérience bénévole a été consacrée en France par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 dite de modernisation sociale qui prévoit que *«peuvent être pris en compte, au titre de la validation, l'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre»*. Un engagement bénévole peut aussi constituer pour les personnes handicapées une première expérience professionnelle.

Bénévolat et citoyenneté

Les notions de bénévolat, handicap et citoyenneté sont à rapprocher. C'est une facette essentielle de l'intégration sociale, culturelle et économique des personnes handicapées qui souhaitent vivre et s'intégrer dans un milieu ordinaire, c'est-à-dire en dehors d'établissements spécialisés, quand elles ne sont pas trop dépendantes. Elles sont alors confrontées à des difficultés matérielles, juridiques, économiques mais aussi culturelles. Les problèmes d'accessibilité technique et matérielle des lieux et des équipements publics sont classiques. Se pose aussi la question de l'accessibilité des personnes handicapées dans la vie de la cité sous toutes ses facettes : travail, culture, loisirs, exercice de ses droits civiques. Un droit à compensation, corollaire d'une vraie reconnaissance de la citoyenneté est l'innovation majeure de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 [11].

Le bénévolat est une facette fondamentale de cette citoyenneté : les bénévoles ont joué un rôle de pionniers et de sentinelles dans des champs variés de l'activité humaine (culture, environnement, éducation, sport...), rendant souvent accessibles à tous des secteurs longtemps réservés à une minorité, la « classe des loisirs » selon l'expression consacrée de Veblen [18]. De nombreuses personnes touchées par le handicap, personnellement ou leurs proches, par leur engagement dans des associations, ont fait changer les choses auprès des pouvoirs publics pour que leur spécificité soit reconnue.

Le handicap n'est pas une fatalité. Le bénévolat ouvre des champs constructifs et fructueux.

Le colloque organisé par la Maison du XXI^e à Nancy a permis d'ouvrir des portes. Cette année européenne de l'égalité des chances permettra certainement d'enrichir la réflexion et de déboucher sur des projets communs sur le bénévolat et le handicap.

Références

- [1] Archambault E. Le secteur sans but lucratif. Paris: Economica; 1997.
- [2] Anheier H, Salamon L. The emerging sector: the non profit sector in comparative Perspective. Baltimore: Institute of Policy Studies, The Johns Hopkins University; 1994.
- [3] Febvre M, Muller L. Vie associative et bénévolat en 2002. Paris: Insee; 2004.
- [4] Tchersonog V. Logiques associatives et financement du secteur associatif. Paris: Matisse-LES-CNRS, Université de Paris 1; 2000.
- [5] Tchersonog V. Étude sur poids des associations. Paris: centre d'économie de la Sorbonne, université de Paris-1; 2007.
- [6] Doucin M. Guide de la liberté associative dans le monde. Paris: La Documentation française; 2000.
- [7] Commission européenne. Les européens face aux handicaps, Eurobaromètre 54.2, Bruxelles: 2001.
- [8] Cour des comptes. La vie avec un handicap, rapport au président de la République. Paris: direction des journaux officiels; 2003.
- [9] Halba B. Bénévolat et volontariat en France et dans le monde. Paris: La Documentation française; 2003.
- [10] Halba B. Gestion du bénévolat et du volontariat. Bruxelles: de Boeck; 2006.

- [11] Documentation française, Vie publique, site Internet de la Documentation française (<http://www.vie-publique.fr/>). Paris: 2005.
- [12] Ferrand-Bechmann D. Bénévolat et solidarité. Pris: Alternatives Syros; 1992.
- [13] Mauss M. Essai sur le don. In: Sociologie et anthropologie. Paris: PUF; 1950.
- [14] Iriv. Bénévolat/volontariat et emploi : concurrence ou complémentarité? Ouvrage collectif. Paris: 1999.
- [15] Morniche P. Le handicap en institution: le devenir des pensionnaires entre 1998 et 2000, Paris, division des enquêtes et études démographiques, Insee et le Groupe de Projet HID, Insee première n° 803: 2001.
- [16] Iriv, Valoriser les acquis d'une expérience bénévole pour un projet professionnel, ouvrage collectif. Paris: 2007.
- [17] de Lacerda E, Jagers C, Michaudon H et al. La scolarisation des enfants et adolescents handicapés, études et résultats n° 216, Paris, ministère de l'Éducation nationale, DPD ; ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité ; ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées, DREE; 2003.
- [18] Veblen Thorstein. The Theory of the Leisure Class. New York (USA): Penguin Classic; 1899.